

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 384

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 8 à 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'embryons surnuméraires est à écarter à partir du moment où les gamètes tant féminines que masculines peuvent être conservées séparément et durablement.